

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

N° SIRET : 26561343000130

N° d'enregistrement auprès de la DIRECCTE Bretagne : 5356P012756 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Responsable du service ingénierie de formation :

Nathalie ROBIC, cadre de santé

Tél : 02 97 79 01 85 - Mail : nathalie.robic@ch-centre-bretagne.fr

Renseignements administratifs : 02 97 79 01.85 - Mail : ingenierie.formation@ch-centre-bretagne.fr

Personnes en situation de handicap : Sous réserves et conditions, l'offre est accessible aux personnes en situation de handicap. Une phase d'analyse des besoins sera réalisée pour identifier les conditions de faisabilité de la formation et/ou les aménagements possibles.

Référent Handicap : 02 97 79 01 85

Horaires : la durée de la journée de stage est de 7h, elle débute à 9h et se termine à 17h (1h de temps de repas compris).

Coût de la journée de stage en « inter établissement » :

Le repas du midi est inclus pour les professionnels hors CHCB

- **165 €**
- **180 €**, formation « *l'approche socio-esthétique en gérontologie* »
- **250 €**, formations « *le toucher, une autre approche du soin* » niveau 1, 2, 3 et « *Stimulation Basale®* »
- **1800 €**, certificat de compétences professionnelles GCA Coursus Complet
- **900 €**, certificat de compétences professionnelles GCA, Validation des Acquis

Coût de la journée de formation en « intra établissement » : à partir de 980 € pour un groupe de 8 à 12 personnes

Lieu des stages :

Les formations organisées en inter-établissement (proposées au catalogue) se déroulent essentiellement sur le site de Kerio du CHCB.

Les formations organisées en intra-établissement se déroulent au sein du site commanditaire.

Bulletin d'inscription :

Le délai d'accès : Les inscriptions adressées par les établissements doivent nous parvenir 2 mois avant le stage.

Le bulletin d'inscription signé du responsable de l'établissement doit être adressé à :

Nathalie Robic

DRH - Secteur ingénierie de formation – Kerio – BP 23

56306 Pontivy Cedex.

Vous recevrez la confirmation des inscriptions au plus tard un mois avant le stage.

Mode de règlement :

Par virement ou chèque libellé à l'ordre de la Trésorerie de Lorient Hôpitaux 5 rue Benjamin DELESSERT 56 317 LORIENT Cedex, après réception de l'avis des sommes à payer.

Attestation de stage :

A l'issue du stage, le certificat de réalisation est remis au stagiaire, un double exemplaire est transmis à l'établissement.

Règlement intérieur :

Conformément aux dispositions de l'article L.6353-8 du code du travail, le règlement intérieur est accessible en dernière page du catalogue et sur les sites intranet, internet du CHCB.

<https://www.ch-centre-bretagne.fr/wp-content/uploads/Reglement-Interieur-Ingenierie-de-formation-du-CHCB.pdf>

Il est joint à la convocation. Le stagiaire en formation devra émarger la prise de connaissance de ce dernier.

Annulation :

- Pour les annulations entre 19 jours et 8 jours avant le début du stage, nous nous réservons le droit de facturer des droits d'annulation correspondant à 30% du coût de la formation.
- Pour les annulations inférieures à 8 jours, le montant total sera facturé.

Réclamations :

Pour adresser une réclamation suite à un mécontentement de votre part concernant une demande, une mise en œuvre ou le suivi d'une action de formation, nous vous invitons à adresser un mail à nathalie.robic@ch-centre-bretagne.fr. Toute réclamation fait l'objet d'une procédure de traitement spécifique.

Notre engagement qualité :

En qualité de Prestataires d'Actions concourant au développement des Compétences mentionnés à l'article L. 6313-1, l'Ingénierie de Formation est certifiée QUALIOPi conjointement avec l'Institut de Formation des Professionnels de Santé du Centre Hospitalier Centre Bretagne depuis le 25 juin 2021 et a bénéficié de son audit de surveillance le 14 avril 2023. L'ingénierie de formation est certifiée dans la catégorie Actions de formation.



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

- Actions de formation
- Actions permettant de faire valider les acquis d'expériences
- Actions de formation par apprentissage

La certification QUALIOPi atteste du professionnalisme et de la possibilité de la prise en charge financière de ses actions de formations.